

CHAM primaire

Fonctionnement avec le Conservatoire

Bienvenue en Classe à Horaires Aménagés Musique !

Votre enfant pose sa candidature aux Classes Musicales à Horaires Aménagés : CHAM.

L'entrée en classe à horaires aménagés musique est l'aboutissement et la concrétisation d'un choix fait par les élèves et leur famille.

Elle représente pour les enfants, les familles et l'équipe enseignante, un engagement sur les 4 années de la scolarité du CE1 au CM2.

Les enfants sont alors élèves de l'école Claude Chary et du Conservatoire Hector Berlioz. Ils suivent le même cursus d'enseignement musical que tout élève du conservatoire.

Leur scolarité est spécialement organisée pour leur permettre un bon épanouissement dans des conditions d'apprentissage privilégiées. La quasi-totalité de leurs enseignements artistiques est organisée sur le temps scolaire.

Tout changement d'orientation ou éventuellement d'instrument, ne peut être étudié que par l'équipe pédagogique et de direction, et avec l'ensemble des partenaires concernés au moment du conseil de classe de fin d'année.

ADMISSION

Lors d'une rencontre avec les professeurs du conservatoire les enfants sont invités à partager un moment de musique qui leur permet de montrer et parler de leur motivation à intégrer ce dispositif. Avec un membre de l'équipe enseignante de Claude Chary, les enfants passent également individuellement, un court entretien comportant une évaluation sur les compétences relatives aux fondamentaux de fin de CP.

Une commission d'admission conjointe au conservatoire et à l'éducation nationale statue ensuite sur les différentes candidatures.

UN PROJET PEDAGOGIQUE AUTOUR DE LA PRATIQUE COLLECTIVE

Le parcours musical proposé s'articule entre plusieurs cours complémentaires et indissociables :

- cours de musique d'ensemble (chant choral et instrumental)
- cours d'instrument
- cours de formation musicale.

ORGANISATION DES COURS AU CONSERVATOIRE

Les cours de formation musicale et de chant choral ont lieu principalement à l'école Claude Chary
Les cours d'instruments se déroulent au conservatoire.

A partir du CM1 et du niveau 1C3 instrumental, comme tous les élèves du conservatoire, les enfants sont invités à **suivre, hors temps scolaire, une pratique collective dans les locaux du conservatoire.**

Le choix de la pratique collective se fait avec l'équipe pédagogique du conservatoire en fonction de l'instrument et de l'expérience de l'enfant.

Les familles s'engagent à ce que les enfants soient bien présents à chaque répétition et tout au long de l'année et à prévenir le conservatoire en cas d'absence exceptionnelle.

TRAVAIL PERSONNEL

Les études musicales demandent une assiduité et une régularité dans le travail égales à celles apportées aux matières de l'enseignement général.

- **Les enfants devront veiller à apporter leur instrument et leurs partitions pour les cours de musique.**
- Si les cours dispensés par le conservatoire sont gratuits (pris en charge par la CAPI), les familles doivent néanmoins procéder à l'achat des cahiers et partitions demandés par les professeurs ainsi que les fournitures liées à l'instrument (cf. ci-dessous).

INSTRUMENTS

Le conservatoire met à disposition des enfants un instrument pendant toute leur scolarité en Classes Musicales (à l'exception de l'orgue, du clavecin, du piano, de la guitare et de la batterie), une participation de 73.50 € - tarif location 2026/2027 - sera demandée chaque année aux familles. Ces instruments ont une grande valeur et doivent être obligatoirement assurés chaque année par les familles (responsabilité civile et dommages). Les enfants doivent également en prendre le plus grand soin, autant dans l'utilisation, l'entretien que dans le transport.

Les familles ont à leur charge l'acquisition des accessoires nécessaires au fonctionnement de l'instrument et qui sont variables d'un instrument à l'autre (bec, anches, coussin...).

Nous laissons l'instrument à disposition de l'élève durant les 12 mois de l'année, donc y compris pendant les vacances d'été. Cependant, pour assurer l'entretien des instruments, chaque famille est tenue d'effectuer une visite de maintenance annuelle et de fournir un justificatif. La liste des réparateurs et luthiers auxquels vous adresser vous sera communiquée avec le contrat de location.

Le coût de cette maintenance annuelle sera à la charge de chaque famille sans qu'il puisse dépasser la limite de 90€.

Remarque : Les familles qui ne se seront pas acquittées des 73.50 euros de frais de location d'instrument en fin d'année scolaire ne pourront pas voir l'inscription de leur enfant renouvelée pour l'année suivante. L'équipe éducative et de direction des deux établissements se tient à votre disposition en cas de difficultés financières. N'hésitez pas à vous rapprocher d'elles.

AUDITIONS / CONCERTS ...

Les enfants participent à des concerts et à des projets, proposés et choisis conjointement par les équipes pédagogiques du conservatoire et de l'école Claude Chary.

Les répétitions, les concerts, les auditions, se déroulent « dans » et « hors » temps scolaire et font partie intégrante de la formation des élèves. Leur présence est donc nécessaire.

Nous comptons sur les parents pour les encourager !

Comme tous les élèves du conservatoire, les élèves des classes CHAM et leur famille sont invités à assister aux concerts de la programmation du conservatoire.

Si votre enfant est admis en classe CHAM

Merci de rendre le coupon ci-dessous à l'école Claude Chary

Engagement d'inscription à rendre au conservatoire :

Votre enfant a été admis en classe CHAM à l'école Claude CHARY.

Nous lui avons réservé une place dans une classe autour de laquelle tout une organisation se met en place pour lui permettre d'apprendre la musique et c'est le début d'une belle aventure.

C'est donc un engagement de votre part, parents, et de la part de votre enfant pour la période scolaire allant de l'année de CE1 à l'année de CM2, soit 4 années scolaires.

Je soussigné (e) :

Ai bien pris connaissance des informations et de la nécessité de mon engagement sur 4 années scolaires concernant l'inscription de : mon fils / ma fille : (rayer la mention inutile)

Nom :

Prénom :

Classe scolaire :

En classe CHAM (Classe à Horaire Aménagé Musique) à l'école Claude CHARY et au conservatoire.

Signature des parents :

La démission de ce dispositif peut être statuée à titre exceptionnel dûment argumenté et ne peut se faire que sur avis de l'équipe pédagogique et de direction du conservatoire et de l'école Claude CHARY.